

CHALLENGE CŒUR D'OSTREVENT 2020

Article 1 : Le Haveluy Cyclo Club, le Fenain Cyclo Club, le Vélo Club de Lewarde et le Vélo Club d'Hornaing, en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) et les communes de Fenain, Auberchicourt, Vred, Hornaing, Wandignies-Hamage, Pecquencourt, Rieulay et Aniche organisent ce challenge sur 8 épreuves.

Article 2 : Les épreuves concernées sont : Rieulay le 8 mars, Fenain le 19 avril, Vred, le 21 mai, Auberchicourt le 1 juin, Wandignies le 2 août, Aniche le 9 août, Pecquencourt le 15 août, Hornaing le 20 septembre.

Article 3 : Ce challenge concerne toutes les catégories.

Article 4 : Le leader de chaque catégorie recevra un maillot distinctif qu'il portera uniquement sur les épreuves du challenge. S'il envisage de le porter sur des épreuves en dehors du challenge, il doit en faire la demande par écrit à l'organisateur du challenge.

Article 5 : Si le leader reste le même sur plusieurs épreuves, il conservera le maillot qui lui a été attribué (pas de nouveau maillot distribué)

Article 6 : Si un coureur leader change de catégorie, il pourra porter le maillot qu'il avait acquis dans l'épreuve du challenge qui suit immédiatement.

Article 7 : Si le leader d'une catégorie est monté dans la catégorie supérieure, le nouveau leader ne sera désigné qu'à l'issue de l'épreuve suivante du challenge.

Article 8 : Un coureur qui change de catégorie conserve la totalité de ses points mais il ne peut en aucun cas être mieux classé que 6^{ème} dans sa nouvelle catégorie. Dans le cas où son nombre de points est important, il sera classé 6^{ème} ex aequo, avec le nombre de points correspondant à cette place au moment de sa montée de catégorie.

Article 9 : Dans chaque catégorie adulte, les 20 premiers marquent des points de la manière suivante : le 1^{er} marque 250 points, le 2^{ème}, 210 points, le 3^{ème}, 180 points, le 4^{ème}, 150 points, le 5^{ème}, 120 points, le 6^{ème}, 100 points puis dégressif de 10 points en 10 points jusqu'au 11^{ème} qui marque donc 50 points, puis dégressif de 5 en 5 jusqu'au 20^{ème} qui marque donc 5 points.

Article 10 : Dans les catégories Jeunes et féminines, les 20 premiers marquent des points, de la façon suivante : le 1^{er} marque 150 points, le 2^{ème}, 130 points puis dégressif de 10 points en 10 points jusqu'au 10^{ème} qui marque donc 50

points puis dégressif de 5 en 5 jusqu'au 16^{ème} qui marque donc 20 points puis dégressif de 4 en 4 jusqu'au 20^{ème} qui marque donc 4 points.

Article 11 : Si 2 coureurs ont le même nombre de points pour l'attribution de la 1^{ère} place, c'est celui qui était leader ou celui qui était le mieux classé au général précédent qui est déclaré leader.

Article 12 : Un leader qui ne porterait pas son maillot distinctif sur une épreuve du challenge, se verra pénalisé de 100 points sans possibilité de faire appel.

Article 13 : Sur chaque épreuve du challenge, le premier de chaque catégorie recevra un bouquet et une coupe et un lot en nature et les 2 suivants une médaille et un lot en nature et si le vainqueur devient leader, un maillot distinctif. Les suivants recevront tous un lot en nature.

Article 14 : A l'issue de la dernière épreuve, le leader final de chaque catégorie recevra un trophée souvenir qui sera remis lors d'une réception officielle au siège de la CCCO à Lewarde.

Article 15 : Un coureur qui contesterait un classement devra le faire savoir au plus tard dans la semaine qui suit l'épreuve concernée.

Article 16 : Pour remporter le challenge, il faut que le coureur reste dans sa catégorie jusqu'à la fin (y compris la dernière). Si à l'issue de cette dernière épreuve le coureur devait monter de catégorie, ce serait son dauphin qui remporterait le challenge et lui-même ne pourrait être mieux classé que 6^{ème} dans sa nouvelle catégorie.

Article 17 : Dans les catégories jeunes (de poussins à cadets), la première féminine recevra un maillot de leader mais marquera les points correspondant à sa place réelle dans la catégorie qui la concerne. Il y aura également un maillot pour le premier jeune handi-cycloport.

Article 18 : Le challenge CCCO est réservé aux licenciés ufolep. Si la 1^{ère} épreuve est remportée par un PO (et ce dans toutes les catégories, y compris jeunes), c'est le 1^{er} ufolépien qui serait déclaré leader mais avec les points correspondants à la vraie place dans l'épreuve.

Article 19 : A la réception de chaque course, l'ensemble des leaders sera présenté pour la photo protocolaire avant les podiums du jour et une cérémonie protocolaire officielle aura lieu au siège de la CCCO à Lewarde (la date sera communiquée au plus vite pour avoir un maximum de podiums complets) avec verre de l'amitié à l'issue de cette soirée spéciale.